



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2024_0174

Mise à disposition – réfectoire de
l'école élémentaire Jean Racine

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 5°,

Vu la délibération n°13 du 18 mars 2024 relative à la tarification des occupations au sein des salles communales,

Considérant qu'en vertu de cette délibération, Madame le Maire peut « décider de la conclusion et de la révision (y compris la résiliation) du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec Monsieur Jean-Marc VANGILVIN, en sa qualité de mandataire financier de Monsieur Gérard DARMANIN faisant élection de domicile au 11 rue Kellerman à Tourcoing (59200) pour la location de la salle de réfectoire de l'école élémentaire Jean Racine pour le 18 juin 2024 de 18H à 20H.

ARTICLE 2 : La Ville facturera son droit d'occupation d'un montant de 10€ par heure ainsi que le coût de mise à disposition du matériel éventuel.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **18 JUN 2024**



Accusé réception en Préfecture le : **24 JUN 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **24 JUN 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_174 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/06/2024

Objet : Mise à disposition - réfectoire école élémentaire Jean Racine

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 24/06/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2024_0174 - Mise _ disposition - r _ fectoire _ cole _ l _ mentaire Jean Racine.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240618-DAJI_D2024_174-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/06/2024

